

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
*EXTRAIT* du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 06 février 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	1
non participé au vote	0
votants :	30
abstentions :	17
voix pour :	12
voix contre :	1

***Aujourd'hui 6 février 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 janvier 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Michael VIVIER - M. Noël BELLLOT - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIT EXCUSEE**

Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) –

**ETAIENT ABSENTS**

M. Christian BAYLE – Mme Maryvonne LAURENT – M. Jean-François HEROUARD -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2020.17

CESSION D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL SIS 48 BD DENFERT ROCHEREAU OCCUPE PAR LE POLE ÉDUCATION JEUNESSE AU PROFIT DE GRAND COGNAC - AS15 POUR PARTIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des domaines en date du 6 septembre 2019,

Vu la demande de Grand Cognac, Communauté d'Agglomération concernant l'acquisition du bâtiment constituant l'aile droite du Musée d'Art et d'Histoire de Cognac.

Grand Cognac projette de regrouper l'Office de Tourisme de Cognac et le Pôle Tourisme dans les locaux de l'aile droite du Musée d'Art et d'Histoire de Cognac afin de créer un véritable pôle d'attractivité touristique.

Cette opération consiste à réaliser des travaux d'aménagement de l'intérieur du bâtiment par la création d'un espace d'accueil du public, d'une boutique, d'une salle de réunion et de bureaux.

Le pôle Éducation Jeunesse qui occupe actuellement ces locaux, serait transféré en lieu et place de l'Office du Tourisme situé rue du 14 juillet ; en attendant les travaux nécessaires, il occupera des préfabriqués dans le Jardin Public.

Il est donc proposé de céder à Grand Cognac, le bâtiment, situé 48 boulevard Denfert Rochereau à Cognac et cadastré section AS 15 pour partie, pour un montant de 343 000 €.

Dès lors, le bâtiment objet de la vente n'étant plus occupé par un service public, il y aura lieu de constater la désaffectation des bureaux occupés par le service Éducation Jeunesse et d'approuver le déclassement de ces locaux afin de les intégrer au domaine privé communal.

La Commission d'Aménagement du Territoire a donné un avis favorable.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par :**

**12 voix pour :** Michel Gourinchas – Romuald Carry – Françoise Mandeau – Stéphanie Fritz – Marilyne Ferreira – Claude Guindet – Danielle Jourzac – Olivier Touboul – Anne-Marie Michenaud – Emilie Richaud – Richard Ferchaud – Florence Pechevis),

**17 abstentions :** Patrick Sedlacek – Marianne Jeandidier – Simon Clavurier – Annie Claude Poirat - Pascaline Banchereau – Mario Jaen – Véronique Clémenceau - Cheikhou Diaby - Nathalie Lacroix – Gérard Jouannet - Michelle Le Floch – Christian Le Lain – Marianne Gantier - Jérôme Texier-Blot- Michael Vivier - Noël Belliot - Jeanine Provost –

**1 voix contre :** Isabelle Lassalle,

**CONSTATE** la désaffectation dès lors que le service Éducation Jeunesse aura quitté les lieux.

**APPROUVE** le déclassement des locaux sis 48 boulevard Denfert Rochereau, cadastré AS 15 pour partie, du domaine Public Communal, qui sont à intégrer au domaine Privé Communal.

**DECIDE** de céder la parcelle cadastrée AS 15 pour partie d'une surface d'environ 360 m<sup>2</sup> située au 48 boulevard Denfert Rochereau à Cognac, à Grand Cognac, au prix de 343 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître Braastad

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

  
Michel GOURINCHAS